

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1939

4 juillet 2016

### SOMMAIRE

Ace Computer S.à r.l. ....	93071	CalEast Holdings 5 S.à r.l. ....	93059
Arimatea S.A. ....	93071	Canley Finance S.A. ....	93052
Audace Paris S.à r.l. ....	93071	CapitalatWork Foyer Group S.A. ....	93060
Bamboleo S.A. ....	93052	Caspian Telecom GP ....	93059
BBH Leipzig Entwicklung A.G. ....	93029	C.C.I.M. Sàrl ....	93026
BDO Tax & Accounting ....	93030	Cedar Trust S.à r.l. ....	93059
Bercat Investments ....	93029	CEIF Luxembourg S.à r.l. ....	93053
Berilux Immobilière S.à r.l. ....	93029	China Construction Bank Corporation Lu- xembourg Branch ....	93058
BHI (GBA) S.A. ....	93060	Coctor Domus S.A. ....	93057
Biser Bidco S.à r.l. ....	93030	Col REO Victoria Office A S.à r.l. ....	93058
Bluebird Securities S.A. ....	93052	Conseils Comptabilité Fiscalité S.A. ....	93058
Blue Real Estate S.A. ....	93060	Copenhagen Retail Exclusive Lux S. à r. l. ...	93054
Blue Real Estate S.A. ....	93027	Crossroads Holding ....	93054
Blue Star Shipping ....	93027	Cycling Team Atertdaul ....	93054
Bosfin Investement S.A. ....	93030	Holding AA & Fils ....	93072
Bosfin Investement S.A. ....	93030	Horses Trucks Import S.A. ....	93072
Bourbon Capital ....	93026	Imprimerie J.P. Meyer ....	93072
Brutin S.A. ....	93027	Janus Financing S.à r.l. ....	93060
Brutin S.A. ....	93029	LiMP S.à r.l. ....	93071
Burns Consulting SPF, S.A. ....	93027	MBERP II (Luxembourg) 6 S.à r.l. ....	93072
Caisrelux ....	93053	MBERP II (Luxembourg) 7 S.à r.l. ....	93072
Caisrelux ....	93053	Pegasus Navigation Shipping ....	93027
CalEast French Investments 1 ....	93026		
CalEast Holdings ....	93026		

**CalEast French Investments 1, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 127.635.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des gérants est également modifiée comme suit:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097341/18.

(160068186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**C.C.I.M. Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.485.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2016.

GMT Fiduciaire S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2016097339/12.

(160067902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**CalEast Holdings, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 333.175,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 114.711.

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des gérants est également modifiée comme suit:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097342/18.

(160068178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Bourbon Capital, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 60.213.

*Extrait des décisions prises par le liquidateur en date du 7 avril 2016*

Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097332/12.

(160068319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Brutin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 55.497.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 5 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président;

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097334/18.

(160068177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Burns Consulting SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.907.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 avril 2016 au siège social de la société, il a été décidé:

- de révoquer le commissaire aux comptes actuel, à savoir Finsev SA.;

- d'appeler à la fonction de commissaire aux comptes la société VP Services, ayant son siège social au 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BURNS CONSULTING SPF, S.A.

Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2016097336/14.

(160068141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Blue Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 157.696.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097329/11.

(160068286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Pegasus Navigation Shipping, Société Anonyme,  
(anc. Blue Star Shipping).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 185.901.

L'an deux mil seize, le quatorze avril.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois BLUE STAR SHIPPING, avec siège social au 26 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 185901, constituée suivant acte notarié en date du 31 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1495 du 11 juin 2014 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio QUARATINO, employé privé, demeurant professionnellement au 26 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio QUARATINO, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en PEGASUS NAVIGATION SHIPPING.
2. Modification en conséquence de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants et le notaire soussignée aux fins d'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, savoir 33.000 actions nominatives, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société en PEGASUS NAVIGATION SHIPPING.

*Deuxième résolution:*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PEGASUS NAVIGATION SHIPPING."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Antonio Quaratino, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 18 avril 2016. 1LAC / 2016 / 12610. Reçu 75.-€

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016097330/57.

(160068349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Brutin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 55.497.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097335/11.

(160068177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Bercat Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 174.160.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097323/11.

(160068248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Berilux Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 158, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.804.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2016.

GMT Fiduciaire S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2016097324/12.

(160067562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**BBH Leipzig Entwicklung A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Pictet.

R.C.S. Luxembourg B 179.966.

*Auszug aus den Beschlusse des Verwaltungsrates vom 18. April 2016*

1. Der Gesellschaft Sitz wird mit Wirkung vom 18. April 2016 von 2, avenue Charles de Gaulle nach 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg verlegt.

2. Die professionelle Anschrift der Verwaltungsratsmitglieder wird sich ebenfalls mit Wirkung vom 18. April 2016 ändern:

- Herr Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, mit professioneller Anschrift 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Vorsitzender;

- Herr Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, expert-comptable, mit professioneller Anschrift 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Herr Marc ALBERTUS, employé privé, mit professioneller Anschrift 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Luxemburg, den 25. April 2016.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Référence de publication: 2016097311/19.

(160068221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**BDO Tax & Accounting, Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 147.571.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016097316/10.

(160068268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Bosfin Investement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Pictet.  
R.C.S. Luxembourg B 202.777.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 11 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097298/17.

(160068207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Bosfin Investement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Pictet.  
R.C.S. Luxembourg B 202.777.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097299/11.

(160068207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Biser Bidco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.711.440,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 197.853.

In the year two thousand and sixteen, the fourteenth day of April,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Biser Topco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 197842 and having a share capital of EUR 2,700,000,

in its capacity as sole shareholder (the Sole Shareholder) of Biser Bidco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 197853 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company).

The Company was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, pre-named, on June 8, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2183 on August 21, 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

The Sole Shareholder is duly represented by Régis Galliot, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after signature *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the present meeting (the Meeting) is as follows:

1. increase the share capital of the Company by an amount of two million six hundred ninety-eight thousand nine hundred forty euro (EUR 2,698,940) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to the amount of two million seven hundred eleven thousand four hundred forty euro (EUR 2,711,440) through the issuance of two million six hundred ninety-eight thousand nine hundred forty (2,698,940) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each;

2. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1;

3. removal of Katherine Gregory Newman from her position as class A manager of the Company and granting full discharge for the execution of her mandate from the date of her appointment until the date of her removal from the board of managers of the Company; reclassification of the existing class B managers of the Company, being (i) René Beltjens, (ii) Laurent Ricci and (iii) Ibrahim Jabri into class A managers of the Company; appointment of Alexander Saveliev as class B manager of the Company;

4. amendment and full restatement of the articles of association of the Company, including the corporate object clause, which shall henceforth read as follows:

“The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

Subject to any agreement entered into among *inter alia* the Shareholders and the Company from time to time, as such agreement may be amended or amended and restated from time to time (the Joint Venture Agreement), the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

5. amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Alter Domus in Luxembourg, acting under their sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register(s) of shareholders of the Company; and

6. miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million six hundred ninety-eight thousand nine hundred forty euro (EUR 2,698,940) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to the amount of two million seven hundred eleven thousand four hundred forty euro (EUR 2,711,440) through the issuance of two million six hundred ninety-eight thousand nine hundred forty (2,698,940) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

### *Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for two million six hundred ninety-eight thousand nine hundred forty (2,698,940) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred sixty-nine million eight hundred ninety-four thousand euro (EUR 269,894,000), which shall be allocated as follows:

- (i) an amount of two million six hundred ninety-eight thousand nine hundred forty euro (EUR 2,698,940) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of two hundred sixty-seven million one hundred ninety-five thousand sixty euro (EUR 267,195,060) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of two hundred sixty-nine million eight hundred ninety-four thousand euro (EUR 269,894,000) is at the disposal of the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

### *Third resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which will henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at two million seven hundred eleven thousand four hundred forty euro (EUR 2,711,440), represented by two million seven hundred eleven thousand four hundred forty (2,711,440) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to remove Katherine Gregory Newman from her position as class A manager of the Company with effect as of the date hereof and to grant her full discharge for the execution of her mandate from the date of her appointment until the date hereof.

The Sole Shareholder resolves to reclassify the three existing class B managers of the Company being (i) René Beltjens, (ii) Laurent Ricci and (iii) Ibrahim Jabri, into class A managers of the Company with effect as of the date hereof.

The Sole Shareholder resolves to appoint Alexander Saveliev, a Russian and British citizen, born on September 9, 1974 in Russia and residing at Westbury House, Butlers Dene Road, Woldingham, Surrey, CR3 7HX, United Kingdom, with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time, as class B manager of the Company.

As a result of the above, the board of managers of the Company is now composed as follows:

- Michele Raba, class A manager;
- René Beltjens, class A manager;
- Laurent Ricci, class A manager;
- Ibrahim Jabri, class A manager; and
- Alexander Saveliev, class B manager.

### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to fully amend and restate the Articles so that the Articles shall henceforth read as follows:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is Biser Bidco S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Board (as defined below). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders (as defined below), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by sub-

scription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. Subject to any agreement entered into among inter alia the Shareholders and the Company from time to time, as such agreement may be amended or amended and restated from time to time (the Joint Venture Agreement), the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at two million seven hundred eleven thousand four hundred forty euro (EUR 2,711,440), represented by two million seven hundred eleven thousand four hundred forty (2,711,440) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up (together referred collectively to as the Shares and individually as a Share).

5.2. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders and Shareholder shall be construed accordingly.

5.3. The Company may establish a share premium account (the Share Premium Account) to which shall be recorded any premium paid on any Share. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Law and these Articles.

5.4. The Company may establish an account 115 (apport en capitaux propres non rémunérés par des titres of the Luxembourg Chart of Accounts provided for by the Grand Ducal regulation of 10 June 2009; the Account 115) to which shall be recorded the amount or value of any contributions made by Shareholders in respect of any Share without the issuance of any Share and not being recorded in the Share Premium Account. Any such contributions shall be made by all the Shareholders pro rata their shareholding in the Company. Decisions as to the use of the Account 115 are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Law and these Articles.

5.5. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles, subject, to the extent applicable, to Art. 10.3 and in observance of any and all undertakings agreed upon in the Joint Venture Agreement.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Ownership and register

(i) The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

(ii) Register(s) of Shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request. The Company may consider the person in whose name the Shares are registered in the relevant register(s) as the full owner of such Shares. All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made at the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.2. Restrictions on transfers

(i) Any transfer and/or disposal of any Share and/or any direct or indirect interests in any Share is subject to the terms and conditions of the Law, of these Articles and the Joint Venture Agreement, for so long as may be specified in the Joint Venture Agreement.

(ii) If there exists any Joint Venture Agreement which provides for further restrictions in relation to a transfer of Shares, the transferor shall procure that the transferee adheres to the Joint Venture Agreement prior to a transfer of any Share.

(iii) Any transfer of Shares which was not executed in accordance with the procedures provided for in these Articles and in the Joint Venture Agreement shall be null and void and have no effect towards the Company. The Company shall refuse to record in the relevant register(s) any Shares transfer which were not executed in accordance with the procedures provided for in these Articles and the Joint Venture Agreement and to recognise in that case any right to third parties in or

against the Company. From and after the date of such attempted transfer, all rights of the entity purporting to make such transfer or disposal (and any right of the purported transferee which is deemed to come into existence) shall be suspended and inoperative and no person shall be entitled to vote such Shares or receive dividends or other distributions thereon until the transfer or disposal is rescinded or otherwise rendered null and void by the parties thereto. Any third party who intends to acquire Shares is put on notice to take the appropriate steps and to make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of Shares is subject to transfer restrictions and requirements under such Joint Venture Agreement. Each of the Shareholder and the Company hereby expressly (i) waives any right it may have to claim the benefit of the provisions of Article 1142 of the Luxembourg Civil Code in case of breach of any of its obligations under the Share transfer restrictions set out in these Articles and in the Joint Venture Agreement and (ii) acknowledges and agrees that the other parties shall be entitled to the remedy of specific performance (exécution forcée en nature) of the defaulting Shareholder's obligations thereunder in addition to any other recourse allowed by law.

(iv) In addition to the above, and in observance of any and all undertakings agreed upon in the Joint Venture Agreement, when the Company has more than one Shareholder, any transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital. Where any transfer is not so expressly permitted by the Joint Venture Agreement and the Articles, the Shareholders shall withhold such approval.

(v) A Share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. The Company may redeem its own Shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) comprising up to five managers. Each manager shall be classified as either a class A manager or class B manager.

7.2. The managers are appointed by the Shareholders which set the term of their office.

7.3. As long as EBRD (and/or its Permitted Transferees) holds (indirectly) a number of Shares representing at least 10% (ten percent) of the nominal value of the total equity share capital of the Company, EBRD shall be entitled to propose for nomination to the General Meeting 1 (one) manager, which shall be designated as a class B manager, while the remaining managers shall be proposed for nomination to the General Meeting by ApolloCo and shall be designated as class A managers. The manager(s) need not to be Shareholder(s). At least 3 (three) class A managers shall be residents of the Grand Duchy of Luxembourg.

7.4. In the event that ApolloCo or EBRD notifies the other party of its decision to remove its nominee(s) on the Board, the notifying party may nominate person(s) to replace the relevant nominee(s) and the other party hereby agrees to exercise its voting rights to elect the person(s) so nominated, or to procure such appointment, as applicable. Except as set forth above, the removal of any manager shall require the prior written consent of all Shareholders.

#### 7.5. Powers of the Board

7.6. All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

7.7. So long as EBRD (and/or its Permitted Transferees) holds (indirectly) a number of Shares representing at least 10% (ten percent) of the nominal value of the total equity share capital of the Company no resolution of the Board relating to any Reserved Matter shall be adopted at any meeting of the Board unless the class B manager shall have voted in favour of such resolution.

7.8. So long as EBRD (and/or its Permitted Transferees) holds (indirectly) a number of Shares representing at least 10% (ten percent) of the nominal value of the total equity share capital of the Company, subject to applicable law, the Company shall procure that no resolution of the supervisory board of the Target (or management board of the Target or a corporate body resulting from the merger of the supervisory board of the Target and the management board of the Target (the Target Governing Board), as applicable) relating to any Reserved Matter shall be adopted at any meeting of such supervisory board (or management board of the Target or the Target Governing Board, as applicable), unless the Target Director nominated by EBRD pursuant to the Joint Venture Agreement shall have voted in favour of such resolution. The Company undertakes to procure that the rights of EBRD as per this Art.7.8 are respected.

7.9. The Company shall procure that, prior to the adoption of any resolution of the supervisory board of the Target (or management board of the Target or the Target Governing Board, as applicable) in respect of any of the following matters, EBRD and ApolloCo shall have consulted with each other and advised the Company of the outcome of such consultation:

- (i) any material change to the Target Business Plan; and
- (ii) the appointment and/or dismissal of any Key Executive Officer of the Target.

7.10. The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

7.11. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice. If a Reserved Matter is included in the agenda, a written notice of at least two (2) Business Days shall be given to all managers in advance of the date set for such meeting unless a shorter period is unanimously agreed by the managers.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Subject to Art.7 and in observance of any and all undertakings agreed upon in the Joint Venture Agreement, Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented (the Voting Requirement). If a Reserved Matter requires approval by the Board, such action must be approved, in advance of such action being taken, by the Board, which approval shall in addition to the Voting Requirement require the affirmative vote or written consent of the class B manager (as described in Art.7).

(vi) Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

#### 7.12. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 8. Liability of the managers.**

8.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### **Art. 9. Indemnification of the managers.**

9.1. The managers are not held personally liable for the indebtedness or other obligations of the Company. Subject to mandatory provisions of law, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such a manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

9.2. The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect or limit any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law. The Company shall specifically be entitled to provide contractual indemnification to any corporate personnel, including managers and officers of the Company, as the Company may decide upon from time to time.

9.3. Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in Art.9.1 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 10. General meetings of Shareholders and Shareholders' circular resolutions.**

##### 10.1. Voting forms and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the Articles. The Shareholders shall vote in writing and return their vote to the

Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes. Shareholders' Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

#### 10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any manager or Shareholder representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice of the meeting or if a shorter period is unanimously agreed by the Shareholders.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant written power of attorney to another person, Shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at that General Meeting.

(vii) Subject to Art.10.3 and in observance of any and all undertakings agreed upon in the Joint Venture Agreement, resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital (the SH Voting Requirement). If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented. If a Reserved Matter requires approval by the Shareholders, such action must be approved, in advance of such action being taken, by the Shareholders, which approval shall in addition to the SH Voting Requirement require the affirmative vote or written consent of EBRD (as described in Art. 10.3).

(viii) Subject to Art. 10.3 and in observance of any and all undertakings agreed upon in the Joint Venture Agreement, the Articles are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

#### 10.3. Reserved Matters

(i) So long as EBRD (and/or its Permitted Transferees) holds (indirectly) a number of Shares representing at least ten percent (10%) of the nominal value of the total equity share capital of the Company and except as expressly contemplated by the Financing Agreements, no Shareholders' resolution of the Company in respect of the following matters shall become effective without the prior written consent of EBRD:

(a) any resolution to transform, merge, amalgamate, demerge, wind up or liquidate the Company or the Target, except for (A) any resolution in connection with the merger between the Company or the Target with an entity acquired by the Company or the Target in accordance with the provisions of the Financing Agreements or (B) any resolution in connection with the transformation, merger or consolidation in connection with an initial public offering and/or a joint exit conducted in accordance with the Joint Venture Agreement;

(b) any resolution to amend or supplement the Charter or other constitutional documents of the Company or the Target, except (A) to the extent that any such amendment or supplement is required to comply with mandatory provisions of applicable law or to issue additional shares if and as permitted pursuant to the Joint Venture Agreement or (B) in connection with any decrease in the share capital of the Company in connection with any dividend or other distribution to the Shareholders which does not otherwise require the affirmative vote of EBRD under Art.10.3(i) (f) below (Permitted Capital Decrease), in which case, notwithstanding any other provision in the Joint Venture Agreement or in these Articles, each of EBRD and, if and where required, the Company shall (to the extent such action is required by law to implement the Permitted Capital Decrease):

(I) consent to any board or shareholders' meeting required or necessary to implement the Permitted Capital Decrease and to procure that any manager appointed by it will so consent (for avoidance of doubt, with respect to EBRD, its obligation under this clause shall exist even if EBRD does not consent to the underlying transaction for which a change in the share capital of the Company is contemplated pursuant to sub-paragraph above); and

(II) vote (where relevant) in favor of all resolutions as a shareholder of the relevant entity, which are proposed by relevant shareholder(s) to implement the Permitted Capital Decrease (for avoidance of doubt, with respect to EBRD, its obligation under this clause shall exist even if EBRD does not consent to the underlying transaction for which a change in the share capital of the Company is contemplated pursuant to sub-paragraph above);

(c) any resolution to change any economic or voting rights attached to the Shares or to create any new classes of Shares (except in connection with a Relevant Management Equity Plan);

(d) any resolution to acquire any participations or going concerns or to incorporate (or participate in the incorporation of) new companies or other entities by the Company or the Target in (A) the Russian Federation or (B) any country or jurisdiction that is not a Designated Country of Operation or (C) any entity carrying out business activities other than regulated banking business, provided that:

(I) EBRD's prior written consent under sub-paragraph (B) above shall not be required for any resolution in connection with the acquisition of a Permitted Business; and

(II) subject to clause (I) above, in the event that EBRD does not vote in favour of an acquisition or incorporation under sub-paragraph (B) above, EBRD shall have the obligation, immediately following such EBRD negative vote, to offer to ApolloCo the opportunity to purchase all of the Shares then held by EBRD at a price equal to the Confirmed Fair Market Value of such Shares; provided, that, to the extent EBRD does not vote in favour of an acquisition or incorporation under sub-section (b) above (for which such vote by EBRD is required), the Company or the Target shall not be permitted to complete such acquisition or incorporation unless and until ApolloCo acquires EBRD's Shares at a price equal to the Confirmed Fair Market Value;

(e) any resolution to make or implement any change in the share capital of the Company and/or the Target, except for: (A) any increase in the share capital which is required to fund the Company or, indirectly, any member of the Target Group, as required to comply with regulatory requirements applicable to the Company and/or such member of the Target Group or (B) any increase in the share capital of the Company (or any of its Subsidiaries) for the purpose of issuing Shares (or other share capital of such Subsidiaries, respectively) to a Shareholder (in respect of the share capital of the Company only) (or a parent company, in respect of Subsidiaries) in connection with an acquisition by the Company or any of its Subsidiaries to the extent such acquisition is permitted by the other provisions of the Financing Agreements or (C) any increase in the share capital of the Company (or any of its Subsidiaries) for the purpose of issuing Shares (or other share capital of such company, respectively) to any person as consideration or part consideration in connection with an acquisition, merger or other transaction of the Company or the Target; provided that each of such issuance of shares and such acquisition, merger or other transaction is permitted by the other provisions of the Financing Agreements or (D) any change in or issuance of, share capital of the Company or any member of the Target Group in connection with a Relevant Management Equity Plan;

(f) provided, however that if a change in the share capital of the Company, and/or the Target is contemplated pursuant to the share capital increases permitted by sub-paragraphs A to (and including) D above and otherwise permitted by the provisions of the Financing Agreements (the Permitted New Capital Issue), any share capital increase of the Company shall occur at the Share Premium Ratio and, notwithstanding any other provision in the Joint Venture Agreement or in these Articles, each of EBRD and, if and where required, the Company, shall (to the extent such action is required by law to implement the Permitted New Capital Issue):

(I) consent to any board or shareholders' meeting required or necessary to implement the Permitted New Capital Issue and to procure that any manager appointed by it will so consent (for avoidance of doubt, with respect to EBRD, provided that ApolloCo complies with its obligations under Art.10.3(i)(d), its obligation under this clause shall exist even if EBRD does not consent to the underlying transaction for which a change in the share capital of the Company and/or the Target is contemplated pursuant to sub-paragraphs (A) to (and including) (D) above); and

(II) vote (where relevant) in favor of all resolutions as a shareholder of the relevant entity, which are proposed by relevant shareholder(s) to implement the Permitted New Capital Issue (for avoidance of doubt, with respect to EBRD, provided that ApolloCo complies with its obligations under Art. 10.3(i)(d), its obligation under this clause shall exist even if EBRD does not consent to the underlying transaction for which a change in the share capital of the Company and/or the Target is contemplated pursuant to sub-paragraphs (A) to (and including) (D) above);

(g) any resolution to approve any dividend or other distribution to the Shareholders or any share redemption, share split or share dividend, in each case which is reasonably expected to have a material adverse effect on EBRD;

(h) any resolution to appoint or dismiss, in the case of a voluntary liquidation of the Company, the liquidators of the Company; or

(i) any amendment to the Acquisition Agreements.

(ii) So long as EBRD (and/or its Permitted Transferees) holds a number of Shares representing at least 10% (ten percent) of the nominal value of the total equity share capital of the Company and except as expressly contemplated by the Financing Agreements, the Company shall procure that no resolution of any competent corporate body of the any member of the Target Group in respect of the matters under Art.10.3(i)(a) to Art. 10.3(i)(i) above shall become effective without the prior written consent of EBRD provided that, in this case: item (i)(c) above will be replaced by the following: any resolution to change any economic or voting rights attached to the shares, stakes or other equity interests in any member of the Target Group except in connection with a Relevant Management Equity Plan. For the purposes of this Art. 10.3(ii), any reference to the "Company" provided in Art. 10.3(i) above shall be deemed made to Target or the any member of the Target Group, as applicable.

(iii) Notwithstanding the provisions of Art. 10.3(i) and Art. 10.3(ii), ApolloCo shall consult EBRD (either in its capacity as Shareholder or via the manager nominated by EBRD in accordance with Art.7 and the corresponding provisions of the Joint Venture Agreement) prior to adopting any resolution of the General Meeting in respect of any matter which does not require the affirmative vote of EBRD in accordance with this Art.10.3 and which may be reasonably expected to have a material adverse effect on EBRD.

**Art. 11. Sole Shareholder.**

11.1. When the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole Shareholder or the Shareholder's resolutions, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole Shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision****Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and Shareholders to the Company.

12.3. Any Shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

12.5. In case the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

12.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven (7) months after the date of closing of the financial year.

**Art. 13. Auditors.**

13.1. When so required by the Law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

13.2. The Shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

**Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by the Law. This requirement ceases when the legal reserve (the Legal Reserve) reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The Shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

**Art. 15. Distributions.**

15.1. Subject to Art.7.5 and Art.10.3 and in observance of any and all undertakings agreed upon in the Joint Venture Agreement, the decision to make distributions to the Shareholders and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders.

15.2. In any case, distributions can only be made and Shares can only be redeemed to the extent that the Company has sufficient profits and other reserves (including amounts available in the Share Premium Account and/or the Account 115) within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.

15.3. Subject to the provisions of the Law and these Articles, interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including amounts available in the Share Premium Account and/or the Account 115) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened by the proposed interim dividend payment, taking the assets of the Company into account; and

(v) If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

If dividends do not correspond to profits actually earned, the Board has the right to claim the reimbursement of such dividends and the Shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board unless the distribution was proposed by the Board and the Shareholders relied in good faith on the financial information disclosed by the Board at that time.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1 Subject to Art.7.5 and Art.10.3 and in observance of any and all undertakings agreed upon in the Joint Venture Agreement, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders appoint one or more liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2 The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

## VII. General provisions

18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the Law, with the Joint Venture Agreement.

## VIII. Definitions

Wherever used in these Articles, unless the context otherwise requires, the following terms have the following meanings:

Account 115	shall have the meaning ascribed thereto in Art.5.4.
ApolloCo	means AIF VIII Euro Leverage, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number IT-79264.
Apollo Global	means Apollo Global Management, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware.
Articles	shall have the meaning ascribed thereto in Art.1.
Board	shall have the meaning ascribed thereto in Art.7.1.
Business Day	means a day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are open for the transaction of general business (including dealings in foreign exchange and foreign currency deposits) in London, United Kingdom, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Slovenia and New York.
Charter	shall have the meaning ascribed thereto in the Joint Venture Agreement.
Company	shall have the meaning ascribed thereto in Art.1.
Confirmed Fair Market Value	shall have the meaning ascribed thereto in the Joint Venture Agreement.
Designated Country of Operation	shall have the meaning ascribed thereto in the Joint Venture Agreement.
EBRD	means European Bank for Reconstruction and Development, an international organisation formed by treaty with its headquarters at One Exchange Square, London EC2A 2JN, United Kingdom.
Fair Market Value	means the price, as determined by the Board acting in good faith, which the relevant asset will command on the open market between a willing vendor and a willing purchaser transacting on an arm's length basis and, in the case of shares or other securities, not attributing any premium or discount to the percentage of the issued share capital of the company which the shares or other securities represent or to any restrictions on transfer applying to such shares or other securities.
Financing Agreements	shall have the meaning ascribed thereto in the Joint Venture Agreement.
Funds	means the managed accounts and investment funds managed or controlled, directly or indirectly, by or affiliated with Apollo Global.

General Meeting	shall have the meaning ascribed thereto in Art.10.1.
Joint Venture Agreement	shall have the meaning ascribed thereto in Art.3.2.
Key Executive Officer	means the chief executive officer, chief financial officer, chief operating officer and chief risk officer of the Target as well as any other members of the management board of the Target from time to time.
Law	shall have the meaning ascribed thereto in Art.1.
Legal Reserve	shall have the meaning ascribed thereto in Art.14.1.
Managers' Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed thereto in Art. 7.11(viii).
Permitted Business	means a regulated banking business comprised of total assets (which, for avoidance of doubt, shall exclude any notes, bonds or similar securities (including but not limited to covered bond, treasury portfolios) and any syndicated loans in each case acquired for purposes of diversifying liquidity or other treasury functions) with an aggregate value not exceeding 30% of the consolidated value of all assets (which, for avoidance of doubt, shall exclude any notes, bonds or similar securities (including but not limited to covered bond, treasury portfolios) and any syndicated loans in each case acquired for purposes of diversifying liquidity or other treasury functions) of the Target Group (which threshold shall be calculated after giving effect to the incorporation of the relevant Permitted Business into the business activities of the Target Group).
Permitted New Capital Issue	Issue shall have the meaning ascribed thereto in Art.10.3(i)(e).
Permitted Transferee	means a person to whom Shares have been transferred in accordance with the provisions of the Joint Venture Agreement.
Relevant Management Equity Plan	means a share scheme or other equity plan that is for the benefit of consultants of the Company or any of their Subsidiaries and/or of members of the management or other senior employees of the Target or a member of the Target Group that is approved by the Board and the implementation and issue of such arrangement does not prejudice the interests of EBRD in a manner that does not also proportionately prejudice the interests of ApolloCo.
Reserved Matters	means those matters set out in Art 10.3 (i) and Art. 10.3 (ii).
Shareholder(s)	shall have the meaning ascribed thereto in Art.5.2.
Shareholders' Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed thereto in Art.10.1(i).
Share Premium Account	shall have the meaning ascribed thereto in Art.5.3.
Shares	shall have the meaning ascribed thereto in Art.5.1.
Share Premium Ratio	shall have the meaning ascribed thereto in the Joint Venture Agreement.
SH Voting Requirement	shall have the meaning ascribed thereto in Art.10.2(vii).
Subsidiary	means, with respect to any entity, any other entity over 50% of whose share capital is owned, directly or indirectly, by such entity or which is otherwise effectively controlled by such entity.
Target	shall have the meaning ascribed thereto in the Joint Venture Agreement.
Target Business Plan	shall have the meaning ascribed thereto in the Joint Venture Agreement.
Target Director	shall have the meaning ascribed thereto in the Joint Venture Agreement.
Target Governing Board	shall have the meaning ascribed thereto in Art.7.8.
Target Group	means, collectively, the Target, the Target Subsidiaries and any other undertaking which becomes a direct or indirect Subsidiary from time to time.
Target Subsidiaries	shall have the meaning ascribed thereto in the Joint Venture Agreement.
Voting Requirement	shall have the meaning ascribed thereto in Art.7.11(iv).

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Alter Domus in Luxembourg, acting under their sole signature, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register (s) of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand five hundred Euros (EUR 7.500.-).

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatorzième jour du mois d'avril,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Biser Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197842 et disposant d'un capital social de 2,700,000 EUR,

en sa qualité d'associé unique (l'Associé Unique) de Biser Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197853 et disposant d'un capital social de 12.500 EUR (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, en date du 8 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2183 du 21 août 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique est dûment représenté par Régis Gallio, cleric de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour est libellé de la manière suivante:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux million six cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quarante euros (2.698.940 EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) au montant de deux million sept cent onze mille quatre cent quarante euros (2.711.440 EUR) par l'émission de deux million six cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quarante (2.698.940) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune;

2. souscription aux et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiquées au point 1;

3. révocation de Katherine Gregory Newman de sa fonction de gérante de classe A de la Société et octroi de décharge complète pour l'accomplissement de son mandat à compter de la date de sa désignation jusqu'à la date de sa révocation du conseil de gérance de la Société, requalification des gérants de classe B actuels de la Société, à savoir (i) René Beltjens, (ii) Laurent Ricci et (iii) Ibrahim Jabri en gérants de classe A de la Société; nomination d'Alexander Saveliev, en qualité de gérant de classe B de la Société;

4. modification et refonte intégrale des statuts de la Société y compris de la clause relative à l'objet social, qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

Sous réserve de tout accord conclu notamment entre les Associés et la Société dans le temps, tel que modifié et reformulé dans le temps (l'Accord de Joint-Venture), la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer tous les moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

5. modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé d'Alter Domus à Luxembourg afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises au sein du (des) registre(s) des associés de la Société; et

6. divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux million six cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quarante euros (2.698.940 EUR) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) au montant de deux million sept cent onze mille quatre cent quarante euros (2.711.440 EUR) par l'émission de deux million six cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quarante (2.698.940) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique, décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Sur ces faits, l'Associé Unique déclare souscrire aux deux million six cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quarante (2.698.940) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent soixante-neuf million huit cent quatre-vingt-quatorze mille euro (269.894.000 EUR) qui sera affecté comme suit:

(i) un montant de deux million six cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quarante euros (2.698.940 EUR) au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) un montant de deux cent soixante-sept million cent quatre-vingt-quinze mille soixante euro (267.195.060 EUR) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de deux cent soixante-neuf million huit cent quatre-vingt-quatorze mille euro (269.894.000 EUR) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«**5.1.** Le capital social est fixé à deux million sept cent onze mille quatre cent quarante euros (2.711.440 EUR), représenté par deux million sept cent onze mille quatre cent quarante (2.711.440) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de révoquer Katherine Gregory Newman de sa fonction de gérante de classe A de la Société avec effet à compter de la date des présentes et de lui accorder décharge complète pour l'accomplissement de son mandat à compter de la date de sa désignation jusqu'à la date des présentes.

L'Associé Unique décide de requalifier les trois gérants de classe B actuels de la Société, à savoir (i) René Beltjens, (ii) Laurent Ricci et (iii) Ibrahim Jabri en gérants de classe A de la Société avec effet à compter de la date des présentes.

L'Associé Unique décide de nommer Alexander Saveliev, un citoyen russe et britannique, né le 9 septembre 1974 en Russie et résidant à Westbury House, Butlers Dene Road, Woldingham, Surrey, CR3 7HX, Royaume-Uni, avec effet à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de classe B de la Société;

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Michele Raba, gérant de classe A;
- René Beltjens, gérant de classe A;
- Laurent Ricci, gérant de classe A;
- Ibrahim Jabri, gérant de classe A; et
- Alexander Saveliev, gérant de classe B.

### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler complètement les Statuts, de sorte que les Statuts aient désormais la teneur suivante:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Biser Bidco S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du Conseil (tel que ce terme défini ci-après). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Associés (tel que ce terme défini ci-après), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Sous réserve de tout accord conclu notamment entre les Associés et la Société dans le temps, tel que modifié et reformulé dans le temps (l'Accord de Joint-Venture), la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer tous les moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à deux million sept cent onze mille quatre cent quarante euros (2.711.440 EUR), représenté par deux million sept cent onze mille quatre cent quarante (2.711.440) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, (ensemble désignées les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale).

5.2. Les détenteurs de Parts Sociales sont collectivement désignés les Associés, et Associé est interprété en conséquence.

5.3. La Société peut établir un compte de prime d'émission (le Compte de Prime d'Emission) sur lequel est inscrite toute prime d'émission libérée au titre de toute Part Sociale. Les décisions relatives à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission sont prises par l'(les) Associé(s) dans le respect de la Loi et des présents Statuts.

5.4. La Société peut établir un compte 115 (apport en capitaux propres non rémunérés par des titres du plan comptable luxembourgeois déterminé par le règlement grand-ducal du 10 juin 2009, le Compte 115) sur lequel est inscrit le montant ou la valeur de tout apport réalisé par les Associés au titre de toute Part Sociale sans l'émission de Part Sociale et qui n'est pas inscrite au Compte de Prime d'Emission. Ces apports sont réalisés par tous les Associés proportionnellement à leur détention au sein de la Société. Les décisions relatives à l'utilisation du Compte 115 sont prises par l'(les) Associé(s) dans le respect de la Loi et des présents Statuts.

5.5. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts, sous réserve, dans la mesure applicable, de l'Art.10.3 et dans le respect de tous les engagements convenus au sein de l'Accord de Joint-Venture.

#### **Art. 6. Parts Sociales.**

##### **6.1. Propriété et registre**

(i) Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

(ii) Le (Les) registres des Associés est (sont) tenu(s) au siège social et peut(vent) être consulté(s) à la demande de chaque Associé. La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Parts Sociales sont inscrites au sein du (des) registre (s) concerné(s) comme le propriétaire en pleine propriété desdites Parts Sociales. Toutes les communications et avis à envoyer à l'Associé inscrit sont réputés valablement donnés lorsqu'ils ont été envoyés à la dernière adresse communiquée par l'Associé à la Société.

##### **6.2. Limitations de cession**

(i) Toute cession et/ou vente de toute Part Sociale et/ou droit directement ou indirectement détenu au titre de toute Part Sociale sont soumis aux conditions prescrites par la Loi, les présents Statuts et l'Accord de Joint-Venture, pour la durée précisée par ledit Accord de Joint-Venture.

(ii) En cas de limitations de cession de Parts Sociales supplémentaires prévues par tout Accord de Joint-Venture, le cédant fera en sorte que le cessionnaire adhère à l'Accord de Joint-Venture préalablement à la cession de toute Part Sociale.

(iii) Toute cession de Parts Sociales réalisée en violation des procédures prévues par les présents Statuts et par l'Accord de Joint-Venture est considérée comme nulle et non avenue et ne produira aucun effet à l'égard de la Société. La Société refuse d'inscrire toute cession réalisée en violation des procédures prévues par les présents Statuts et par l'Accord de Joint-Venture au sein du (des) registre(s) concerné(s). Elle refuse en outre, dans ce cas, de reconnaître à tout tiers un quelconque droit au sein ou à l'égard la Société. A compter de ou après la date de cette tentative de cession, tous les droits de l'entité prétendant réaliser ladite cession ou ladite vente (et tout droit qui pourrait naître du prétendu cessionnaire) sont suspendus et inopérants, aucun personne ne sera autorisée à voter au titre desdites Parts Sociales ou à recevoir des dividendes, ou autres distributions y relatives tant que ladite cession ou ladite vente n'est pas annulée ou autrement rendue caduque par les parties concernées. Tout tiers qui envisage d'acquérir des Parts Sociales est avisé d'accomplir les démarches nécessaires et d'effectuer les consultations nécessaires à l'effet d'évaluer si toute cession de Parts Sociales envisagée est soumise à des limitations de cession et autres exigences prévues par ledit Accord de Joint-Venture. Chacun des Associés et la Société, par les présentes, expressément (i) renonce à tout droit dont il /elle pourrait bénéficier et visant à prétendre l'application à son endroit, de l'article 1142 du code civil luxembourgeois, en cas de violation de l'une de ses obligations au titre des limitations de cession des Parts Sociales précisées par les présents Statuts, et par l'Accord de Joint-Venture et (ii) reconnaît et accepte que les autres parties soient autorisées à recourir à l'exécution forcée en nature des obligations de l'Associé défaillant en sus de toute autre voie de recours prévue par la loi.

(iv) En sus de ce qui précède, et dans le respect de tous les engagements convenus au sein de l'Accord de Joint-Venture, lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession de Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Lorsqu'une cession n'est ainsi pas expressément autorisée par l'Accord de Joint-Venture et les Statuts, les Associés doivent refuser ledit accord.

(v) Une cession de Part Sociale ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition d'avoir des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'un maximum de cinq gérants. Chaque gérant est qualifié soit de gérant de classe A, soit de gérant de classe B.

7.2. Les gérants sont nommés par les Associés qui fixent la durée de leur mandat.

7.3. Tant que la BERD (et/ou ses Cessionnaires Autorisés) détient (indirectement) un nombre de Parts Sociales représentant au moins 10% (dix pour cent) de la valeur nominale du capital social total de la Société, la BERD est autorisé à proposer à l'Assemblée Générale pour nomination un (1) gérant, qui est désigné comme gérant de classe B, tandis que les autres gérants seront proposés pour nomination par ApolloCo et seront désignés comme gérant de classe A. Le(s) gérant (s) ne doit(vent) pas nécessairement être Associé(s). Au moins trois (3) gérants de classe A doivent résider au Grand-Duché de Luxembourg.

7.4. Si ApolloCo ou la BERD informe l'autre partie de sa décision de révoquer son (ses) candidat(s) du Conseil, la partie notifiante peut désigner une (des) personnes(s) en remplacement du (des) candidat(s) concerné(s), et l'autre partie accepte par les présente d'exercer ses droits de vote afin d'élire la (les) personne(s) ainsi désigné(es), ou de faire en sorte que la (les) personnes soit élue(s), selon le cas. A l'exception de ce qui est précisé ci-avant, la révocation d'un gérant nécessite l'accord écrit préalable de tous les Associés.

#### 7.5. Pouvoirs du Conseil

7.6. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à / aux Associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

7.7. Tant que la BERD (et /ou ses Cessionnaires Autorisés) détient (indirectement) un nombre de Parts Sociales représentant au moins 10% (dix pour cent) de la valeur nominale du capital social totale de la Société aucune décision du Conseil concernant tout Sujet Réservé ne sera prise par le Conseil à moins que gérant de classe B n'ait voté favorablement à ladite décision.

7.8. Tant que la BERD (et /ou ses Cessionnaires Autorisés) détient (indirectement) un nombre de Parts Sociales représentant au moins 10% (dix pour cent) de la valeur nominale du capital social totale de la Société, sous réserve de la loi applicable, la Société fait en sorte qu'aucune décision du conseil de surveillance de la Cible (ou le conseil de gestion de la Cible, ou un organe social résultant de la fusion du conseil de surveillance de la Cible et de son conseil de gestion (le Conseil de Direction de la Cible), selon le cas), concernant tout Sujet Réservé ne soit prise lors de toute réunion dudit conseil de surveillance (ou du conseil de gestion de la Cible, ou du Conseil de Direction de la Cible), selon le cas) à moins que l'Administrateur de la Cible, désigné par la BERD conformément à l'Accord de Joint-Venture, n'ait voté favorablement à ladite décision. La Société s'engage à ce que les droits de la BERD, en vertu du présent Art.7.8. soient respectés.

7.9. La Société fera en sorte que, avant la prise de toute décision par le conseil de surveillance de la Cible (ou le conseil de gestion de la Cible, ou le Conseil de Direction de la Cible, selon le cas) concernant l'un des sujets ci-dessous, la BERD et ApolloCo se consultent mutuellement et informent la Société du résultat de ladite consultation:

- (i) tout changement important porté au Plan d'Activité de la Cible; et
- (ii) la nomination et/ou révocation de tout Principal Haut Dirigeant de la Cible.

7.10. Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

#### 7.11. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion. Si un Sujet Réservé est porté à l'ordre du jour, une convocation écrite de deux (2) Jours Ouvrés au minimum est donnée à tous les gérants avant la date fixée pour ladite réunion à moins qu'une période plus courte ne soit convenue unanimement entre tous les gérants.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Sous réserve de l'Art.7. et dans le respect de tous les engagements convenus au sein de l'Accord de Joint-Venture, les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (les Exigences en matière de Vote). Si un Sujet Réservé nécessite un accord du Conseil, cette action doit être approuvée par le Conseil avant qu'elle ne soit prise, ladite approbation nécessitant, en sus des Exigences en matière de Vote, le vote affirmatif ou le consentement écrit du gérant de classe B (tel qu'il est décrit à l'Art.7.).

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 7.12. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 8. Responsabilité des gérants.**

8.1. Les gérants ne peuvent être tenus personnellement pour responsables en raison de leur mandat, pour tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### **Art. 9. Indemnisation des gérants.**

9.1. Les gérants ne sont pas tenus personnellement pour responsables des dettes et autres obligations contractées par la Société. Sous réserve des dispositions impératives de la loi et dans les limites permises par la loi, la Société dégage de toute responsabilité et indemnise toute personne qui est un actuel ou ancien gérant ou dirigeant de la Société, de toute dépenses raisonnablement engagées ou payées par celui-ci au titre de toute demande, action, procès ou procédure dans laquelle/lequel il a été impliqué en tant que partie, ou autrement du fait de sa fonction actuelle ou passée de gérant ou dirigeant, ainsi que de tout montant payé ou engagé par celui-ci pour le règlement de ces demande, action, procès ou procédure. Les termes «demande», «action», «procès» ou «procédure» s'appliquent à toute demande, toute action, tout procès ou toute procédure (en matière civile, pénale ou autre, y compris les procédures d'appel) existantes ou potentielles et les mots «engagements» et «dépenses» incluront notamment les honoraires d'avocat, les coûts, évaluations, montant payés pour le règlement et autres engagements.

9.2. Le droit à indemnisation prévu par le présent article est divisible, il est sans effet sur tout autre droit auquel tout gérant ou dirigeant peut bénéficier actuellement ou bénéficiera à l'avenir, et continue de bénéficier à une personne dont la fonction de gérant ou de dirigeant a cessée. Le droit à indemnisation bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs d'une telle personne. Aucune stipulation contenue dans le présent article n'a pour effet de nuire ou de limiter tout droit à indemnisation auquel le personnel de l'entreprise, y compris les gérants et les dirigeants, peut bénéficier contractuellement ou autrement en vertu de la loi. La Société est expressément autorisée à fournir une indemnisation contractuelle au personnel de l'entreprise, y compris les gérants et les dirigeants, comme elle pourra le décider le cas échéant.

9.3. Les dépenses liées à la préparation et à la représentation de la défense au titre de toute demande, action, procès ou procédure dont les caractéristique correspondent à ceux détaillés à l'article 9.1 seront avancées par la Société avant toute résolution finale de ladite procédure dès réception de tout engagement pris par ou au nom du gérant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il ne bénéficiera pas de l'indemnisation en vertu du présent article.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 10. Assemblées générales des Associés et résolutions circulaires des Associés.**

##### **10.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les Associés votent par écrit et renvoient leur vote à la Société endéans un délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes. Les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### **10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou Associé représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée ou si une période plus courte est unanimement convenue par les Associés.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout Associé peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

(vii) Sous réserve de l'Art. 10.3 et dans le respect de tous les engagements convenus au sein de l'Accord de Joint-Venture, les décisions des Assemblées Générales ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés sont prises par les Associés détenant plus de la moitié du capital social (les Exigences en matière de Vote SH). Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou lors de la première consultation écrite, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté. Si un Sujet Réserve nécessite l'approbation des Associés, cette action doit être

approuvée par les Associés avant qu'elle ne soit prise, ladite approbation nécessitant, en sus des Exigences en matière de Vote SH, le vote affirmatif ou le consentement écrit de la BERD (tel qu'il est décrit à l'Art.10.3).

(viii) Sous réserve de l'Art.10.3 et dans le respect de tous les engagements convenus au sein de l'Accord de Joint-Venture, les Statuts sont modifiés avec l'accord d'une majorité (en nombre) des Associés détenant les trois-quarts au moins du capital social.

### 10.3. Sujets Réservés

(i) Tant que la BERD (et /ou ses Cessionnaires Autorisés) détient (indirectement) un nombre de Parts Sociales représentant au moins 10% (dix pour cent) de la valeur nominale du capital social total de la Société et sauf si expressément prévu par les Contrats de Financements, aucune décision des Associés de la Société relative aux sujets ci-dessous ne produira d'effet sans l'accord préalable écrit de la BERD:

(a) toute décision visant la transformation, la fusion, la scission, la dissolution ou la liquidation de la Société ou de la Cible, sauf (A) toute décision relative à la fusion de la Société ou de la Cible avec une entité acquise par la Société ou la Cible conformément aux stipulations des Contrats de Financements ou (B) toute décision relative à la transformation, la fusion ou le regroupement concernant une offre publique initiale et/ou une sortie conjointe menées conformément à l'Accord de Joint-Venture;

(b) toute décision à l'effet de modifier ou compléter la Charte ou autre documents constitutionnels de la Société ou de la Cible, sauf (A) dans la mesure ou ladite modification ou ledit complément doit se conformer aux dispositions impératives de la loi applicable, ou émettre des parts sociales supplémentaires si et dans la mesure permise par l'Accord de Joint-Venture, ou (B) concernant toute réduction de capital de la Société relative à tout dividende, ou autre distribution aux Associés qui ne nécessite pas autrement le vote affirmatif de la BERD en vertu de l'Art.10.3(i) (f) ci-dessous (Réduction de Capital Autorisée), auquel cas, en dépit de toute autre stipulation de l'Accord de Joint-Venture ou des présents Statuts, la BERD, et si et quand cela est exigé, la Société (dans la mesure où ladite action est requise par la loi afin de réaliser la Réduction de Capital Autorisée):

(I) approuve toute réunion du conseil ou des associés exigée ou nécessaire afin de réaliser la Réduction de Capital Autorisée, et fait en sorte que tous les gérants qu'elle aura désignés consentent à leur tour (pour éviter toute ambiguïté, en ce qui concerne l'obligation de la BERD en vertu de la présente clause, celle-ci demeure même si la BERD n'approuve pas l'opération sous-jacente pour laquelle un changement du capital social de la Société est envisagé conformément à l'alinéa précédent); et

(II) vote (quand cela est opportun) en faveur de toutes les résolutions, en qualité d'associé de l'entité concernée, qui sont proposées par l'(les) associé(s) concerné(s) afin de réaliser la Réduction de Capital Autorisée (pour éviter toute ambiguïté, en ce qui concerne l'obligation de la BERD en vertu de la présente clause, celle-ci demeure même si la BERD n'approuve pas l'opération sous-jacente pour laquelle un changement du capital social de la Société est envisagé conformément à l'alinéa précédent);

(c) toute décision à l'effet de modifier les droits économiques ainsi que les droits de vote liés aux Parts Sociales, ou créer toute nouvelle classe de Parts Sociales (sauf pour ce qui concerne le Régime de Participation de la Direction Concerné);

(d) toute décision à l'effet d'acquérir toute participation, entreprises en activité, ou constituer (ou participer à la constitution de) nouvelles sociétés ou autres entités par la Société ou la Cible au sein (A) de la Fédération de Russie ou (B) de tout pays ou juridiction qui n'est pas un Pays des Opérations Désigné ou (C) toute entité se livrant à des activités autre que des activités bancaires réglementées à la condition que:

(I) le consentement écrit préalable de la BERD en vertu de l'alinéa (B) ci-dessus ne soit pas exigé pour toute décision relative à l'acquisition d'une Opération Commerciale Autorisée;

(II) sous réserve de la clause (I) ci-dessus, dans le cas où la BERD ne vote pas en faveur d'une acquisition ou d'une constitution en vertu de l'alinéa (B) ci-dessus, la BERD est dans l'obligation, immédiatement après ledit vote négatif, d'offrir à ApolloCo la possibilité d'acquérir toutes les Parts Sociales alors détenues par la BERD à un prix égal à la Juste Valeur de Marché Confirmée desdites Parts Sociales, à la condition que, dans la mesure où la BERD ne vote pas en faveur d'une acquisition ou d'une constitution en vertu de l'alinéa (b) ci-dessus (pour laquelle un tel vote de la BERD est nécessaire), la Société ou la Cible ne sera pas autorisée à achever lesdites acquisition ou constitution à moins que et jusqu'à ce que ApolloCo acquière les Parts Sociales de la BERD à un prix égal à la Juste Valeur de Marché Confirmée.

(e) toute décision à l'effet de réaliser ou mettre en oeuvre tout changement au sein du capital social de la Société et/ou de la Cible, sauf pour: (A) toute augmentation au sein du capital sociale exigée afin de financer la Société, ou indirectement, tout membre du Groupe Cible comme cela est exigé afin de respecter les exigences réglementaires applicables à la Société et/ou tout membre du Groupe Cible ou (B) toute augmentation au sein du capital sociale de la Société (ou de l'une de ses Filiales) dans le but d'émettre des Parts Sociales (ou autre capital sociale de ses Filiales respectivement) à un Associé (uniquement en ce qui concerne le capital social de la Société) (ou d'une société apparentée en ce qui concerne les Filiales) concernant une acquisition par la Société ou l'une de ses Filiales dans la mesure où cette acquisition est autorisée par les autres stipulations des Contrats de Financements ou (C) toute augmentation au sein du capital sociale de la Société (ou de l'une de ses Filiales) dans le but d'émettre des Parts Sociales (ou autre capital sociale de cette société respectivement) à toute personne comme contrepartie ou contrepartie partielle d'une acquisition, fusion, ou autre opération de la Société ou de la Cible, à condition que ladite émission de parts sociales, acquisition, fusion ou autre opération soit autorisée par les autres stipulations des Contrats de Financements ou (D) tout changement dans le cadre, ou de l'émission d'une augmentation

de capital au sein de la Société ou de tout membre du Groupe Cible et concernant tout Régime de Participation de la Direction Concerné;

(f) à condition cependant que si un changement au sein du capital social de la Société, et/ou la Cible, est prévu conformément aux augmentations de capital autorisées par les alinéas A à D (inclus) ci-dessus et autrement autorisées par les Contrats de Financements (la Nouvelle Emission Autorisée), toute augmentation de capital de la Société soit réalisée au Ratio de Prime d'Emission, et nonobstant toute autre stipulation au sein du l'Accord de Joint-Venture ou des présents Statuts, la BERD et, si et quand cela est exigé, la Société (dans la mesure où ladite action est requise par la loi afin de réaliser la Nouvelle Emission Autorisée):

(I) approuve toute réunion du conseil ou des associés exigée ou nécessaire afin de réaliser la Nouvelle Emission Autorisée, et faire en sorte que tout gérant qu'elle aura désigné y consente (pour éviter toute ambiguïté, en ce qui concerne l'obligation de la BERD, en vertu de la présente clause, à condition qu'ApolloCo respecte ses obligations en vertu de l'Art. 10.3(i)(d), celle-ci demeure même si la BERD n'approuve pas l'opération sous-jacente pour laquelle un changement du capital social de la Société et/ou de la Cible est envisagé conformément aux alinéas A à D (inclus) ci-dessus); et

(II) vote (quand cela est opportun) en faveur de toutes les résolutions, en qualité d'associé de l'entité concernée, qui sont proposées par l'(les) associé(s) concerné(s) afin de réaliser la Nouvelle Emission Autorisée (pour éviter toute ambiguïté, en ce qui concerne l'obligation de la BERD en vertu de la présente clause, à condition qu'ApolloCo respecte ses obligations en vertu de l'Art.10.3(i)(d), celle-ci demeure même si la BERD n'approuve pas l'opération sous-jacente pour laquelle un changement du capital social de la Société et/ou de la Cible est envisagé conformément aux alinéas A à D (inclus) ci-dessus);

(g) toute décision à l'effet d'approuver tout distribution de dividendes ou autres au profit des Associés, ou encore tout rachat de part sociale, partage des parts sociales ou partage des dividendes, dans tous les cas dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait des incidences défavorables importantes sur la BERD;

(h) toute décision à l'effet de nommer ou révoquer, dans le cas d'une liquidation volontaire de la Société, les liquidateurs de la Société; ou

(i) toute modification portée aux Documents d'Acquisition.

(ii) Tant que la BERD (et /ou ses Cessionnaires Autorisés) détient un nombre de Parts Sociales représentant au moins 10% (dix pour cent) de la valeur nominale du capital social total de la Société et sauf si expressément prévu par les Contrats de Financements, la Société fait en sorte qu'aucune décision de tout organe social compétent de tout membre du Groupe Cible, en ce qui concerne les sujets précisés aux Art.10.3(i)(a) à Art.10.3(i)(c) ci-dessus ne devienne effective sans le consentement écrit préalable de la BERD, à la condition que, dans ce cas, le sujet (i)(c) ci-dessus soit remplacé par ce qui suit: toute décision à l'effet de modifier les droits économiques ainsi que les droits de vote liés aux parts sociales, actions ou autres droits en capital au sein de tout membre du Groupe Cible, sauf en ce qui concerne le Régime de Participation de la Direction Concerné. Aux fins du présent Art.10.3(ii), toute référence à la «Société» précisée à l'Art.10.3(i) ci-dessus est réputée être faite à la Cible ou à tout membre du Groupe Cible, selon le cas.

(iii) Nonobstant les stipulations de l'Art.10.3(i) et de l'Art.10.3(ii), ApolloCo consulte la BERD (soit en sa capacité d'Associé, soit via le gérant désigné par la BERD conformément à l'Art.7 et des stipulations de l'Accord de Joint-Venture correspondantes) avant de prendre toute décision de l'Assemblée Générale concernant tout sujet qui ne nécessite pas le vote affirmatif de la BERD conformément à l'Art.10.3 et dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait des incidences défavorables importantes sur la BERD.

#### **Art. 11. Associé unique.**

11.1. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1), l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux Associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérant(s) et des Associés envers la Société.

12.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

12.5. Dans le cas où le nombre d'Associés de la Société excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle de la Société sera tenue chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour durant lequel les banques sont généralement ouvertes à Luxembourg-ville (c'est-à-dire un Jour Ouvré), le Jour Ouvré suivant en une place et un lieu identiques.

12.6. Les comptes annuels doivent être déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg endéans le mois qui suit leur approbation par l'Assemblée Générale annuelle et au plus tard endéans les sept (7) mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 13. Réviseurs d'entreprises.**

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la Loi.

13.2. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale (la Réserve Légale) atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

#### **Art. 15. Distributions.**

15.1. Sous réserve de l'Art.7.5 et de l'Art.10.3 et dans le respect de tous les engagements convenus au sein de l'Accord de Joint-Venture, la décision de réaliser une distribution aux Associés, et la fixation du montant de ladite distribution est prise par les Associés.

15.2. Dans tous les cas, les distributions peuvent être réalisées et les Parts Sociales peuvent être rachetées uniquement dans la mesure où la Société détient des bénéfices et autres réserves suffisants (y compris les montants disponibles au sein du Compte de Prime d'Emission et/ou du Compte 115) au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions applicables de la Loi.

15.3. Sous réserve des dispositions légales et des présents Statuts, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les montants disponibles au sein du Compte de Prime d'Emission et/ou du Compte 115) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par le paiement de dividendes intérimaires envisagé; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le trop-perçu est considéré comme un acompte à valoir sur les prochains dividendes

Si les dividendes ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés, le Conseil est autorisé à demander le remboursement desdits dividendes et les Associés doivent immédiatement reverser l'excédent à la Société si le Conseil l'exige, à moins que la distribution n'ait été proposée par le Conseil et que les Associés se soient fondés sur la bonne foi des informations financières fournies par le Conseil à ce moment.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 Sous réserve de l'Art.7.5 et de l'Art.10.3 et dans le respect de tous les engagements convenus au sein de l'Accord de Joint-Venture, la Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les Associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'a (n'ont) pas besoin d'être Associé(s), pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire à toutes les conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des

résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à l'Accord de Joint-Venture.

### VIII. Définitions

Lorsqu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, sauf autrement exigé par le contexte, les termes suivants auront la signification suivante:

Compte 115	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.4.
ApolloCo	désigne AIF VIII Euro Leverage, L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par le droit des Îles Caïmans, dont le siège social se situe à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïmans, et immatriculée auprès du registre des sociétés en commandite exemptées (Registrar of Exempted Limited Partnership) sous le numéro IT-79264.
Apollo Global	désigne Apollo Global Management, LLC, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Etat du Delaware.
Statuts	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.1.
Conseil	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.7.1.
Jour Ouvré	signifie un jour (autre qu'un samedi ou dimanche) durant lequel les banques commerciales sont ouvertes pour les affaires courantes (y compris les transactions en devises étrangères et les dépôts en devises étrangères) à Londres, au Royaume-Uni, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en Slovénie et à New York.
Charte	a la signification qui lui est attribuée au sein de l'Accord de Joint-Venture.
Société	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.1.
Juste Valeur de Marché Confirmée	a la signification qui lui est attribuée au sein de l'Accord de Joint-Venture.
Pays des Opérations Désignés BERD	a la signification qui lui est attribuée au sein de l'Accord de Joint-Venture. désigne la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, une organisation internationale créée par traité et dont le siège se situe à One Exchange Square, Londres EC2A 2JN, Royaume-Uni.
Juste Valeur de Marché	signifie le prix, tel que fixé par le Conseil agissant de bonne foi, auquel l'actif concerné doit être soumis, sur le marché ouvert, entre un vendeur consentant et un acheteur consentant, réalisant leur opération dans des conditions normales de concurrence et, concernant des parts sociales ou autres valeurs mobilières, n'attribuant aucune prime démission, ni réduction au pourcentage du capital social émis de la société que les parts sociales ou autres valeurs mobilières représentent, ou à toute restriction de cession s'appliquant auxdites parts sociales ou autres valeurs mobilières.
Accords de Financement Fonds	a la signification qui lui est attribuée au sein de l'Accord de Joint- Venture. signifie les comptes gérés et les fonds d'investissement gérés ou contrôlés directement ou indirectement par, ou affilié à Apollo Global.
Assemblée Générale	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.10.1.
Accord de Joint-Venture	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.3.2.
Principaux Hauts Dirigeants	désigne le directeur général, le responsable financier, le responsable des opérations et le directeur de la gestion des risques de la Cible ainsi que tout autre membre du conseil d'administration de la Cible dans le temps.
Loi	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.1.
Réserve Légale	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.14.1.
Résolutions Circulaires des Gérants	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.7.11(viii).
Opérations Commerciales Autorisées	signifie une activité bancaire régulée composée d'actifs totaux (qui en tout état de cause, excluent tout billet à ordre, obligation ou titres similaires (y compris notamment les obligations sécurisées, portefeuilles de trésorerie) et prêts syndiqués dans chaque cas, acquis aux fins de la diversification des liquidités ou autres fonctions de trésorerie) d'une valeur totale ne dépassant pas 30% de la valeur consolidée de tous les actifs (qui en tout état de cause, excluent tout billet à ordre, obligation ou titres similaires (y compris notamment les obligations sécurisées,

	portefeuilles de trésorerie) et prêts syndiqués dans chaque cas, acquis aux fins de la diversification des liquidités ou autres fonctions de trésorerie) du Groupe Cible (ce seuil doit être calculé après l'incorporation des Opérations Commerciales Autorisées dans les activités du Groupe Cible).
Nouvelle Emission Autorisée	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.10.3(i)(e).
Cessionnaire Autorisé	désigne une personne à laquelle des Parts Sociales ont été cédées conformément aux stipulations de l'Accord de Joint-Venture.
Régime de Participation de la Direction Concerné	signifie un régime de participation ou autre régime d'actionariat au profit des consultants de la Société, de l'une de leur Filiale et/ou des membres de la gérance ou autre employés seniors de la Cible ou un membre du Groupe Cible qui est approuvé par le Conseil et dont la mise en oeuvre et l'émission de ce régime ne portent pas atteinte aux intérêts de la BERD d'une manière qui ne porterait pas également et proportionnellement atteinte aux intérêts d'ApolloCo.
Sujets Réservés	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.10.3(i) et l'Art.10.3(ii).
Associé(s)	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.2.
Résolutions Circulaires des Associés	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.10.1.(i)
Compte de Prime d'Emission	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.3.
Parts Sociales	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.5.1.
Ratio de Prime d'Emission	a la signification qui lui est attribuée au sein de l'Accord de Joint-Venture.
Exigences en matière de Vote SH	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.10.2(vii).
Filiale	signifie, par rapport à toute entité, une autre entité dont plus de 50% du capital social est détenu, directement ou indirectement par ladite entité ou qui est d'une autre manière effectivement contrôlée par ladite entité.
Cible	a la signification qui lui est attribuée au sein de l'Accord de Joint-Venture.
Plan d'Activité de la Cible	a la signification qui lui est attribuée au sein de l'Accord de Joint-Venture.
Administrateur de la Cible	a la signification qui lui est attribuée au sein de l'Accord de Joint-Venture.
Conseil de Direction de la Cible	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.7.8.
Groupe Cible	signifie, ensemble, la Cible, les Filiales de la Cible, et toute autre entreprise qui est ou devient une Filiale directe ou indirecte de la Cible dans le temps.
Filiales de la Cible	a la signification qui lui est attribuée au sein de l'Accord de Joint-Venture.
Exigences de Vote	a la signification qui lui est attribuée à l'Art.7.11.(v)

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout employé d'Alter Domus à Luxembourg afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises au sein du (des) registre(s) des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ sept mille cinq cents Euros (EUR 7.500.-).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de la partie comparante ci-dessus, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version en français et qu'en cas de divergences, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, celui-ci signe le présent acte original avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12476. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016097295/1205.

(160068192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Bluebird Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.209.

—  
*Extrait des minutes du conseil d'administration de la société tenu au siège social le 7 avril 2016*

Le Conseil d'Administration de la Société décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 67 895 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société et ce pour l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2016.

A Luxembourg, le 18 avril 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016097296/16.

(160067775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Bamboleo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.183.

—  
Le bilan de la société au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016097307/12.

(160068227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Canley Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.810.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société du 31 mars 2016 que:

- La démission de Mme Sandrine BISARO, administrateur de classe B de la Société, avec effet au 12 février 2016, a été acceptée.

- La personne suivante a été nommée en tant qu'administrateur de classe B, avec effet au 12 février 2016 et ce pour une durée de six années:

\* Madame Marina KERNEUR, née le 19 juin 1978 à Ploemeur, France, résidant professionnellement au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016097368/17.

(160067686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**CEIF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 573.350,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 108.425.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 29 janvier 2016*

1. Le siège social de l'actionnaire unique a été transféré du 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
2. L'adresse professionnelle de Monsieur Thomas Basenach a été transférée de 2, rue du Fort Bourbon L-1249, Luxembourg à 2, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour CEIF Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016097380/17.

(160068384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Caisrelux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 39.009.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 5 avril 2016*

*Troisième résolution*

L'Assemblée constate la démission du mandat d'Administrateur de Monsieur Marc HANNEBERT en date du 16 juin 2015.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Laurent MONTADOR en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Marc HANNEBERT; son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social 2020.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 94 de la loi du 7 décembre 2015, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

MAZARS Luxembourg

10A, rue Henri Schnadt

L-2530 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2016.»

*Pour la société CAISRELUX*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016097364/25.

(160067834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Caisrelux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 39.009.

Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société CAISRELUX*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016097365/11.

(160067835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Copenhagen Retail Exclusive Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 100.000,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Pictet.

R.C.S. Luxembourg B 135.834.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance du 4 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des gérants est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097357/18.

(160068225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Crossroads Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 192.044.

—  
*Extrait des résolutions prises par le gérant unique en date du 18 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet immédiat.

2. L'adresse professionnelle du gérant unique est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097358/16.

(160068234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Cycling Team Atertdaul, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8508 Redange/Attert, 23, rue de Gendarmerie.

R.C.S. Luxembourg F 10.801.

—  
**STATUTS**

**Chapitre 1<sup>er</sup>. La dénomination, le siège et le but**

§1. L'association porte la dénomination, "CyclingTeam Atertdaul» Elle est régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif et par les présents statuts.

§2. Le siège social se trouve à, 23 rue de Gendarmerie L-8508 Redange/Attert

§3. La durée de l'association est illimitée.

§4. L'association a pour objet de promouvoir la pratique du cyclisme sous toutes ses formes. Dans l'accomplissement de son objet, l'association peut s'affilier, par décision de l'Assemblée Générale, à toute association ou organisation nationale ou internationale ayant un objet identique ou compatible au sien. Elle peut faire tous les actes juridiques et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de son objet.

**Chapitre 2. Les membres**

§5. Le nombre minimum de ses membres est fixé à trois. Le Conseil d'Administration peut attribuer à des personnes physiques le titre de membre honoraire ou membre d'honneur. Ceux-ci n'ont toutefois pas de droit de vote aux Assemblées Générales.

§6. Peut devenir membre du «CyclingTeam Atertdaul», toute personne qui pratique le sport cycliste. L'association se compose: 1. des membres actifs et 2. des membres honoraires. La décision définitive sur la demande d'admission d'un membre actif appartient au Conseil d'Administration. En cas de refus, le conseil d'Administration n'est pas obligé de fonder sa décision. Pour pouvoir être affilié, l'intéressé doit introduire une demande écrite ou orale en indiquant ses données personnelles. Avec son adhésion, le membre reconnaît les statuts, règlements et décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. Toute admission comporte de plein droit l'adhésion aux statuts et règlements.

§7. La qualité de membre du club se perd par: 1. démission volontaire et 2. exclusion. Tout membre peut donner sa démission par lettre recommandée adressée au Conseil d'Administration. L'exclusion d'un membre doit être prononcée par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, par l'une des raisons suivantes:

1. manquement grave ou répété aux statuts et règlements du club.
2. refus d'accepter une décision définitive du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale.
3. non-exécution des obligations financières envers le club.
4. comportement jetant le déshonneur ou le discrédit sur le club.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations versées. La démission ne sera acceptée qu'après la liquidation de toutes les dettes envers le «Cycling Team Atertdaul».

### Chapitre 3. Les organes

§8. Les organes du club sont:

1. l'Assemblée Générale
2. le Conseil d'Administration (président, secrétaire, trésorier)

§9. L'organe décisif et administratif est constitué par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration comporte au moins trois membres dont un président, un secrétaire et un trésorier. Les trois fonctions de président, secrétaire et trésorier doivent être réparties sur deux personnes au moins.

§10. L'Assemblée Générale ordinaire se réunira annuellement au lieu fixé par le Conseil d'Administration. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

1. l'approbation annuelle des comptes et du budget
2. la nomination et la révocation des administrateurs
3. l'exclusion d'un membre de l'association
4. la modification des statuts
5. la dissolution de l'association.

§11. L'Assemblée Générale se réunit annuellement au courant du premier trimestre.

§12. Le Conseil d'Administration peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire de sa propre initiative, et il doit le faire, dans le délai de deux mois, sur demande écrite et motivée d'au moins un cinquième des membres.

§13. Toute proposition présentée par écrit au Conseil d'Administration par un membre doit être portée à l'ordre du jour. Ces propositions doivent parvenir au Conseil d'Administration au moins une semaine avant la date de l'Assemblée.

§14. Les membres sont convoqués par lettre circulaire électronique aux adresses e-mail, fournies par les membres affiliés, au moins quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale doit obligatoirement contenir:

1. adoption du rapport de l'Assemblée Générale précédente
2. présentation des rapports des membres du Conseil d'Administration
3. fixation du montant des cotisations et attributions
4. constitution d'un bureau de vote si nécessaire
5. élection des membres du Conseil d'Administration si nécessaire
6. vote des propositions budgétaires pour le prochain exercice
7. examen des propositions valablement présentées au Conseil d'Administration
8. discussion libre.

§15. Tout membre ayant atteint l'âge de dix-huit ans dispose d'une voix.

§16. L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins des membres sont représentés. Toutefois, elle peut, lors de sa prochaine réunion, délibérer valablement sur les points ayant figurés à l'ordre du jour de la réunion précédente quel que soit le nombre de ses membres présents. Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix émises.

#### **Chapitre 4. Le Conseil d'Administration**

§17. Le Conseil d'Administration est l'organe administratif et exécutif du club. Il a les pouvoirs les plus étendus pour la conduite des affaires du club, dans le cadre des statuts et règlements. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou par les statuts à l'Assemblée Générale, est de sa compétence.

§18. Le Conseil d'Administration se compose de neuf (9) personnes au maximum, dont:

1. un président
2. un secrétaire
3. un trésorier
4. deux à six membres.

Le Conseil d'Administration élit, lors de sa première réunion qui suit l'élection de ses membres, parmi ceux-ci, le président, le secrétaire et le trésorier pour une période de deux (2) ans. Faute de candidature, il est toutefois loisible au Conseil d'Administration de choisir le secrétaire et/ou le trésorier en dehors de son cadre. Dans ce cas les désignés n'ont pas de droit de vote. Le Conseil d'Administration décide en dernier ressort de toutes les questions touchant au cyclisme. Le Conseil d'Administration attribue des récompenses honorifiques, admet des membres honoraires et membres d'honneur. Il peut déléguer, avec droit de révocation, une partie de ses pouvoirs à d'autres organismes ou à des personnes affiliées.

§19. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par vote secret à la majorité absolue. Si au premier tour de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité requise, il est procédé à un second tour entre les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour. En cas d'égalité de voix au premier tour, un scrutin de barrage détermine les candidats à prendre en considération pour le deuxième tour. En cas de nouvelle égalité de voix, sera proclamé le candidat le moins âgé. Pour être éligible au Conseil d'Administration, le candidat doit remplir les conditions suivantes:

1. être âgé de dix-huit ans au moins
2. jouir de tous ses droits civils
3. être affilié au «CyclingTeam Atertdaul» depuis au moins une année

La candidature doit parvenir par écrit ou oral au Conseil d'Administration avant le début de l'Assemblée Générale.

§20. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une période de deux ans. Il peut être pourvu à une vacance en cours de mandat, soit lors de la prochaine Assemblée Générale soit par voie de référendum. Les membres sortants sont rééligibles à condition de reposer leur candidature conformément aux statuts.

§21. Le Conseil d'Administration se réunit, sur convocation du Président ou du Secrétaire, chaque fois que le réclame l'intérêt du club ou que la moitié de ses membres le demande. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que s'il réunit au moins la moitié de ses membres. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité de ses membres présents. En cas de partage de voix, celle du président est prépondérante. Le club est engagé par la signature du président et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

#### **Chapitre 5. Les dispositions financières et cotisations**

§22. L'exercice financier commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre.

§23. Les ressources du club sont:

1. ses ressources propres
2. les cotisations annuelles
3. les subsides et subventions
4. les dons et libéralités accordés
5. les ressources du sponsoring

La cotisation des membres est fixée annuellement par l'Assemblée Générale. Les membres doivent s'acquitter de la totalité de leur cotisation lors de leur adhésion. Les cotisations annuelles totales sont payables au plus tard à la date de l'Assemblée Générale. Les membres qui n'ont pas rempli leurs obligations financières n'ont pas de droit de vote aux Assemblées Générales.

#### **Chapitre 6. Les modifications aux Statuts**

§24. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux Statuts que si l'objet des modifications a été spécialement indiqué dans sa convocation. Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres représentés.

#### **Chapitre 7. Dispositions diverses**

§25. L'Assemblée Générale peut prononcer la dissolution du club dans les conditions prévues à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928. En cas de dissolution et après acquittement du passif, le capital sera versé à une oeuvre sociale à déterminer lors de la dernière réunion des membres du club.

§26. Tous les cas non prévus par la loi du 21 avril 1928, les présents statuts ou le règlement pris pour leur application, sont tranchés par le Conseil d'Administration. Fait à Atertdaul en date du 15 Avril 2016

Atertdaul, 15 avril 2016.

Yves Bettendorff / Guy Gitzinger / Pascal Wenzel / Stefan Meilinger / Romain Theisen / Joel Stroesser /  
Daniel Esser / Laurent Ury

*Les membres fondateurs*

*Les Membres Fondateurs*

- Yves Bettendorff: (Président)

4, Uewt de Gaarden; L-8561 Schwebach

Nationalité: Luxembourg

Profession: Employé privé

- Guy Gitzinger: (Directeur Technique)

13, Waldhiel; L-8395 Septfontaines

Nationalité: Luxembourg

Profession: Fonctionnaire P&T

- Pascal Wenzel: (Trésorier)

13, rue de Rédange; L-8540 Eltz

Nationalité: Luxembourg

Profession: Ingénieur Technicien (Fonctionnaire)

- Stefan Meilinger: (Vize-President)

Kinnikshaff 24; L-8838 Wahl

Nationalité: Deutsch/Luxembourg

Profession: Médecin ORL

- Romain Theisen

23, rue de la Gendarmerie; L-8508 Redange/Attert

Nationalité: Luxembourg

Profession: Employé Communal (électricien)

- Joel Stroesser

13 an Uerbech; 7418 Buschdorf

Nationalité: Luxembourg

Profession: Employé CFL

- Esser Daniel

14, an Uerbech; L-7418 Buschdorf

Nationalité: Luxembourg

Profession: Employé Ponts&Chaussées

- Laurent Ury: (Secrétaire)

Maison 17; L-7433 Grevenknapp

Nationalité: Luxembourg

Profession: éducateur gradué (employé privé)

Référence de publication: 2016097360/163.

(160068322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**Coctor Domus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 153.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016097353/10.

(160068084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**Conseils Comptabilité Fiscalité S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 55.997.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 décembre 2015 de la société «CONSEILS COMPTABILITE FISCALITE SA», constituée suivant acte notarié du 10 juillet 2012, inscrite au registre de commerce à Luxembourg, section B sous le numéro 55 997.*

*Résolutions:*

L'assemblée décide:

- De nommer nouveau commissaire aux comptes, la société CG COM SARL avec siège social à L-1273 Luxembourg 12, Rue de Bitbourg RCSL B.170203 en remplacement de la société CUBE CONCEPT S.A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

- De nommer nouvel administrateur, la société CUBE CONCEPT SA avec siège social à L-1273 Luxembourg 12, Rue de Bitbourg RCSL B.154.561 en remplacement de la société CG COM SARL. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui aura lieu en 2021.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Carla Machado-Oliveira.

Référence de publication: 2016097355/20.

(160068315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**Col REO Victoria Office A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 181.279.

## EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance de la Société tenu en date du 15 avril 2016 que:

- La siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, en date du 22 mars 2016 et avec effet au 26 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Col REO Victoria Office A S.à r.l.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2016097354/16.

(160068224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**China Construction Bank Corporation Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.518.

*Extrait des résolutions prises par les représentants permanents de la Succursale en date du 9 décembre 2015*

Les représentants permanents décident de nommer la personne suivante en tant que nouveau représentant permanent de la Société, avec effet au 9 décembre 2015 pour une durée indéterminée:

- Rong ZHAO, née le 7 janvier 1973 dans la Province de Henan, Chine, avec adresse professionnelle au 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les représentants permanents de la Succursale sont, avec effet au 9 décembre 2015:

- Suosheng LI, né dans la Province de Hebei, Chine, le 2 avril 1964 et demeurant professionnellement au 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Zhongwei YANG, né à Shanghai, Chine, le 23 octobre 1971 et demeurant professionnellement au 1 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Bo WANG, né le 15 septembre 1970 dans la Province de Hubei, Chine, avec adresse professionnelle au 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Rong ZHAO, née le 7 janvier 1973 dans la Province de Henan, Chine, avec adresse professionnelle au 1 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

À Luxembourg, le 5 avril 2016.

Référence de publication: 2016097350/24.

(160067827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Cedar Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.462.

---

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

CEDAR TRUST SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016097349/12.

(160068378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Caspian Telecom GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 204.017.

---

Il résulte du contrat de cession de parts sociales du 19 avril 2016 que la Société a été notifiée de la cession de:

(I) 1.250.000 parts sociales de la Société par Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg dont le siège social est situé au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, agissant comme cédant, à Noor Advisors (Switzerland) S.A., une société anonyme dont le siège social est situé au 7, rue de la Confédération, CH-1204 Genève, Suisse et enregistrée au Registre du Commerce de Genève sous numéro CHE-230.047.645.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016097347/17.

(160067777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**CalEast Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 135.111.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des gérants est également modifiée comme suit:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097343/18.

(160068193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**CapitalatWork Foyer Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 78.769.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CapitalatWork Foyer Group  
Société Anonyme

Référence de publication: 2016097344/11.

(160068181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**BHI (GBA) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 139.689.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097327/11.

(160068165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**Blue Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 157.696.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 11 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président;

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097328/18.

(160068286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**Janus Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 205.567.

## STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the first day of April.

Before us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ICG Europe Fund VI Lux SCS, a common limited partnership (société en commandite simple), in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Marisa Gomes, private employee, residing professionally in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 31 March 2016.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a "société à responsabilité limitée" which it declares incorporated and organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by its articles of association (the "Articles"), which specify in articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one member company.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to undertake any activities relating to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Janus Financing S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholder(s).

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or, as the case may be, by the board of managers.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed share capital

The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any available share premium amount shall be distributable. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

## 6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

Subject to the Law, all Shares are redeemable shares.

## 6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

## 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

## 6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The shares may be stapled to convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the relevant convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the relevant convertible instruments.

In case any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the relevant convertible instruments.

## 6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

## **Art. 7. Management.**

### 7.1 - Appointment and removal

The Company shall be managed by one or several managers. If several managers have been appointed they will constitute a board of managers. A manager need not be a shareholder.

The manager(s) will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

### 7.3 - Representation and signatory power

Except as otherwise provided for in these Articles, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency.

#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, and all meetings shall be held in Luxembourg at the place indicated in the notice of such meeting. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers, but in his/her absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least three (3) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favour of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). If at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting will have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

**Art. 8. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 9. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he/she/it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him/

her/it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

**Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Monday of the month of September at 3.00pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.**

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of April and ends on the 31<sup>st</sup> of March of the following year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

**Art. 13. Distribution of profits.**

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and taxes represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/her/its/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net assets shall be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/her/its/their holding of Shares.

**Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitional provision*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of March 2017.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

All the twelve thousand five hundred (12,500) Shares of the Company have been subscribed by ICG Europe Fund VI Lux SCS, aforementioned, and have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, ICG Europe Fund VI Lux SCS, aforementioned, acting in place of the general meeting of shareholder(s) and representing the entire subscribed share capital of the Company, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

(a) Mr. Ronan Carroll, private employee, born in Dublin, Ireland, on 11 November 1971, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

(b) Mr. Paul Brogan, private employee, born in Dublin, Ireland, on 21 June 1981, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(c) Mrs. Constanze Schmidt, private employee, born in Gardelegen, Germany, on 8 November 1976, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to representative of the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le premier avril.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

ICG Europe Fund VI Lux SCS, une société en commandite simple, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Mme. Marisa Gomes, employée privé, résidant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 31 mars 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, d'une manière générale, accomplir toutes opérations et transactions qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Janus Financing S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

**Art. 6. Capital social - prime d'émission - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales").

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs Parts Sociales en plus de la valeur nominale seront transférées. Toute prime d'émission disponible est distribuable.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des Parts Sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à l'associé unique ou aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, signifiant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

#### 6.2 - Modification du capital social

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Sous réserve de la Loi, toutes les Parts Sociales sont rachetables.

#### 6.3 - Participation aux profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales existantes.

#### 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Les parts sociales peuvent être liées à des instruments convertibles le cas échéant conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales dans le capital de la Société à un tiers a l'obligation de transférer la même proportion de titres convertibles qu'il détient à la même tierce personne, le cas échéant, conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

Dans les cas où tout associé détenant des parts sociales cède une ou plusieurs parts sociales dans le capital de la Société par un remboursement, cet associé a l'obligation de céder la même proportion de titres convertibles émis en référence à ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et cette dernière est dans l'obligation de rembourser lesdits instruments, le cas échéant conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

#### 6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Gérance.**

#### 7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Un gérant n'est pas nécessairement associé.

Le/les gérant(s) sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Sauf autrement prévu dans les présents Statuts, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le/les gérant(s) aura/ auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance se réunit suivant convocation par le président ou de deux (2) gérants. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg au lieu indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance pourra nommer un autre gérant comme président temporaire par vote de la majorité des gérants présents à la réunion.

La convocation pour toute réunion du conseil de gérance se fera sous forme écrite avec un préavis d'au moins trois (3) jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence auquel cas la nature et la motivation de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. Les gérants pourront renoncer par écrit, télégramme, telex ou fax, ou tout autre moyen de communication similaire à la convocation. Une convocation ne sera pas nécessaire pour une réunion du conseil de gérance tenue à une date et à un lieu déterminé dans une résolution prise antérieurement par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Au cas où le nombre de votes en faveur et le nombre de votes contes est identique, le président du conseil de gérance disposera d'une voix prépondérante.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que des résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples et peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une réunion ainsi tenue qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le/les gérant(s) ne contracte(nt) en raison de ses/leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 8. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre sociétés ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une telle société ou entité. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou entité, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil de gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique, ou des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 9. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la notice de convocation à l'assemblée générale, dernier lundi du mois de septembre à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devra se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger si, de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 11. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il/ils soit/soient associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 12.1 - Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

##### 12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dressent un inventaire (indiquant notamment toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du/des commissaire (s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 13. Distribution des profits.**

##### 13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et impôts, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique ou aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

##### 13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance avec le/les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le/les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance doit s'appuyer sur des comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution,

étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social, augmenté des profits reportés à nouveau et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus et conformément à l'article 6.2.5. Le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le/les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision de l'associé unique ou adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges contre la Société et les dépens de la liquidation, l'actif net sera distribué à l'associé unique ou aux associés proportionnellement à leur détention de Parts Sociales.

**Art. 15. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, renvoi est fait aux dispositions de la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2017.

#### *Souscription*

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ont été souscrites par ICG Europe Fund VI Lux SCS, susmentionné, et ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique ICG Europe Fund VI Lux SCS, susmentionné, agissant à la place de l'assemblée générale des associés et représentant l'entière du capital social de la Société, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

(a) Ronan Carroll, employé privé, né à Dublin, Irlande, le 11 novembre 1971, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

(b) Paul Brogan, employé privé, né à Dublin, Irlande, le 21 juin 1981, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

(c) Constanze Schmidt, employée privée, née à Gardelegen, Allemagne, le 8 novembre 1976, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.  
Signé: Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 avril 2016. Relation: EAC/2016/8426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016096902/576.

(160067469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

---

**Ace Computer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 162.083.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094282/9.

(160063887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Arimatea S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20A, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 47.593.

---

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094328/9.

(160064737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Audace Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8181 Kopstal, 38, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 163.539.

---

Der Jahresabschluss vom 31/12/2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094339/9.

(160063878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**LiMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.840.

---

EXTRAIT

En date du 30 mars 2016, l'associé unique de la Société, Roughshod LLC, une limited liability company, constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, immatriculée au Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 5031685, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, U.S.A.,

a transféré l'intégralité des parts sociales qu'elle détient dans la Société, à savoir

- cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Catégorie A,
- cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Catégorie B,
- cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Catégorie C,
- cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Catégorie D,
- cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Catégorie E,
- cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Catégorie F,
- cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Catégorie G,
- cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Catégorie H,
- cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Catégorie I, et
- cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Catégorie J

à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Software Systems S.à r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205.251

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LiMP S.à r.l.*

Référence de publication: 2016102234/27.

(160073791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Holding AA & Fils, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.682.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094572/9.

(160063984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Horses Trucks Import S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 122.478.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016094584/10.

(160064566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Imprimerie J.P. Meyer, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 14.698.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016094590/10.

(160064036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**MBERP II (Luxembourg) 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 180.110.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016096205/10.

(160066667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---

**MBERP II (Luxembourg) 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 180.108.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016096206/10.

(160066666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

---